

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2796

17 novembre 2012

### SOMMAIRE

a.c.i. bruno genard S.à r.l. ....	134195	ProLogis Spain XX S.à r.l. ....	134203
a.c.i. S.à r.l. ....	134195	Rémy Nauleau Development S.à r.l. ....	134184
A+I B.E.D. Sàrl ....	134180	Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l. .....	134197
Aide aux Enfants de Syrie ....	134191	Sagicap S.A. ....	134196
All Telecom Luxembourg S.A. ....	134198	Salon La Brosse S.à r.l. ....	134197
Altcorp SA ....	134168	Sciencelmmo S.A. ....	134194
Aprovia Group Holding ....	134203	Sellye Investments S.A. ....	134197
Atalante SPF S.A. ....	134188	S.G.P.M. International S.A. ....	134190
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l. .....	134201	S.G.P.M. International S.A. ....	134194
B.E.J. S.A. ....	134182	Shipping and Industry S.A., S.P.F. ....	134197
CAST-Partners S.à r.l. ....	134206	Sipa Luxembourg S.A. ....	134198
Compagnie Ingénierie Financière (Luxem- bourg) S.A. ....	134196	Sirius Lux Invest S.A. ....	134199
DR Arcueil S.à r.l. ....	134196	Sirius Lux Invest S.A. ....	134200
Estation ....	134202	Sita S.à r.l. ....	134201
Etude MAYER MAYER Law Firm ....	134208	SK A.I. ....	134201
Excellentia International S.A. ....	134183	SMI Groupe S.à r.l. ....	134202
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services ....	134207	Société Expresse Conditionnement S.A. .....	134202
Gewerbe- und Wirtschaftsverlag S.à r.l. .....	134205	Société Foncière rue de Vianden S.A. ....	134195
HPMC3 S.à r.l. ....	134199	Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A. ....	134202
I-Wohnen S.à r.l. ....	134162	Sodib S.A. ....	134203
Krisman S.A. ....	134171	Sodib S.A. ....	134206
Krisman S.à r.l. ....	134171	Soliatex S.A. ....	134206
LS Alloys Trading S.à r.l. ....	134186	Soparlux International S.A. ....	134206
MB S.à r.l. ....	134200	Stonegate Pub Company Group S.à r.l. .	134195
PAH Luxembourg 2 Sàrl ....	134177	Store Wampach Gonderange ....	134207
ProLogis Netherlands XV S.à.r.l. ....	134189	Techcarbon S.A. ....	134188
ProLogis Spain XVI S.à r.l. ....	134192	Technopharm SPF ....	134194

**I-Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 172.166.

---

**STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the tenth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. the company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

2. the company ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America,

3. the company Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, with registered office at Lüdinghauser Strasse 23, D-59387 Ascheberg, Germany,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

Said proxies after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability company will have the name “I-Wohnen S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) share quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

#### *Subscription – Payment*

The share quotas have been subscribed as follows:

1. 5,812 share quotas by the company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., prenamed,
2. 5,812 share quotas by the company ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., prenamed,
3. 876 share quotas by the company Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, prenamed.

All the share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

#### *Resolutions of the partners*

1) The company will be administered by a board of managers composed by the three following persons:

- Mrs. Tessa LANG, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on June 24, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany) on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany) on November 26, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2) The address of the company is in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German translation of the preceding text:**

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den zehnten Oktober.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

1. die Gesellschaft ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., mit Gesellschaftssitz in Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

2. die Gesellschaft ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., mit Gesellschaftssitz in The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle,

3. die Gesellschaft Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, mit Gesellschaftssitz in Lüdinghauser Strasse 23, D-59387 Ascheberg, Deutschland,

hier vertreten durch Herr Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund von drei privatschriftlichen Vollmachten,

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

Diese erschienenen Parteien, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterzeichneten Notar um Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

**Art. 1.** Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das “Gesetz”), sowie durch die Satzung (nachfolgend die “Satzung”) geregelt wird (nachfolgend die “Gesellschaft”), wobei in Artikel 7, 10, 11 und 14 der Satzung die für eine Einpersonengesellschaft geltenden Ausnahmeregelungen aufgeführt sind.

**Art. 2.**

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagezertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die “verbundenen Unternehmen”). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen I-Wohnen S.à r.l.

**Art. 5.** Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstandes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

**Art. 6.** Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSEND-FÜNFHUNDERT (12.500) Geschäftsanteile zu je EINEM EURO (1,- EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

**Art. 8.** Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

**Art. 10.** Bei einem Alleingeschafter sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

**Art. 11.** Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand ("conseil de gérance").

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstandes.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstandes werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstandes werden durch einfache Mehrheit getroffen. Das Sitzungsprotokoll wird von allen bei der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern unterzeichnet.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Eine solche Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet werden.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen sie ihre Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet wird.

**Art. 13.** Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

**Art. 14.** Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jedes Jahres.

**Art. 16.** In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 17.** Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

**Art. 18.** Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

**Art. 19.** Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2012.

#### *Zeichnung – Zahlung*

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1. 5,812 Anteile durch die vorgenannte Gesellschaft ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P.,
2. 5,812 Anteile durch die vorgenannte Gesellschaft ELLIOTT ASSOCIATES, L.P.,
3. 876 Anteile durch die vorgenannte Gesellschaft Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

#### *Schätzung*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf circa eintausendundfünfzig Euro geschätzt.

#### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

- 1) Die Gesellschaft wird von folgenden drei geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet:
  - Frau TESSY LANG, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg) am 24. Juni 1969, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Herr FRANK PLETSCHE, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 15. Juli 1974, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Herr Mark GORHOLT, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Trier (Deutschland) am 26. November 1980, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ihr Mandat ist auf unbestimmte Zeit erteilt.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Junglinster an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument dem erschienenen Vollmachtnehmer vorgelesen worden war, unterzeichnete er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3872. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012137254/341.

(120181568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

### **Altcorp SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.157.

### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE ONZE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- Madame Janique THIRY, expert-comptable, née à Bastogne (Belgique) le 4 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg, et

- Monsieur Pascal LECLERC, expert-comptable, né à Longwy (France) le 4 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ALTCORP SA". La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, et transférer le siège social à toute autre adresse de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, de domiciliaires de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, de conseil fiscal, au conseil en organisation, au conseil économique ou financier ainsi qu'au conseil en informatique.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

De façon générale, elle pourra réaliser toutes opérations civiles, mobilières, immobilières, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Les actions sont obligatoirement nominatives. Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Les actions sont indivisibles, la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Les actions ne peuvent servir de gage qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Générale statuant aux conditions prévues en matière de modification des statuts.



Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions requises en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toute cession à des tiers non-actionnaires requiert l'approbation préalable de l'Assemblée Générale statuant aux conditions requises en matière de modification des statuts. En cas de refus d'approbation par l'Assemblée Générale, les actionnaires restants sont tenus d'acquiescer les actions sujettes à cession, à leur valeur nominale et en proportion des actions détenues par eux.

**Art. 7.** La transmission des actions pour cause de décès requiert l'agrément de l'Assemblée Générale dans les conditions de l'article six des présents statuts.

### Administration, Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque membre du Conseil de parler et d'entendre les autres participants; une telle participation au Conseil d'Administration sera réputée constituer une présence en personne de l'Administrateur en question.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou téléfax, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision circulaire prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul Administrateur sera également suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 15.** La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

### Assemblée générale

**Art. 16.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social. Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix. Toute Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est présente ou représentée. Ce quorum de présence est toutefois porté aux trois cinquièmes au moins du capital social en cas de modifications des statuts. Les résolutions pour être valables, seront prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises. Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux actionnaires et au(x) Commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous respect des dispositions légales y relatives.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 22.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- La première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en 2014.

#### Souscription et libération

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Mme Janique THIRY, prénommée . . . . .	1.550	15.500
2. M. Pascal LECLERC, prénommé . . . . .	1.550	15.500
TOTAL: . . . . .	3.100	31.000

Toutes les actions sont libérées à hauteur d'un quart (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Frais

Tous les frais et honoraires, sous quelque forme que ce soit, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société. Ceux-ci s'élèvent à la somme de €

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Janique THIRY, expert-comptable, née à Bastogne (Belgique) le 4 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg;

- Monsieur Pascal LECLERC, expert-comptable, né à Longwy (France) le 4 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg;

- Madame Caroline PUTZEIS, fiscaliste, née à Verviers (Belgique) le 28 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

3) Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes ALTER AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 110675.

4) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né à Santa Maria Capua Vetere (Italie), le 2 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, est nommé représentant permanent du commissaire aux comptes mentionné ci-avant sub 3).

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

6) Le siège social est établi à L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

7) Le Conseil d'Administration nomme Madame Janique THIRY aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. THIRY, P. LECLERC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 octobre 2012. Relation: RED/2012/1356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012137007/170.

(120181358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Krisman S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Krisman S.A.).**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 61.450.

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luis CASADEVALL MADROÑAL, entrepreneur, né à Sevilla (Espagne) le 1<sup>er</sup> août 1950, demeurant au C. Reina Victoria, 24, 4<sup>o</sup> 2<sup>a</sup>, ES-08021 Barcelone, ici représenté par Madame Cristina FILENO, employée privée, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 17 septembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agit en sa qualité de seul et unique actionnaire de la société anonyme KRISMAN S.A., ayant son siège social au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1997, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 4 février 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527 du 10 août 2006.

L'Actionnaire Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Réduction de capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (986,69 EUR),

afin de ramener le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente mille euros (30.000.- EUR),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions existantes à due concurrence et transfert du montant de la réduction, soit neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (986,69 EUR), à un compte de réserve libre;

2. Changement de la forme juridique de la Société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;

3. Modification subséquente des statuts et plus particulièrement à ce sujet:

- modification de la dénomination de la Société de «KRISMAN S.A.» en «KRISMAN S.à r.l.»;
- modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»;

- fixation du capital social à trente mille euros (30.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24.- EUR) chacune,

et adaptation des statuts de la Société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la procuration;

4. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Actionnaire Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide:

- de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (986,69 EUR),

afin de ramener le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente mille euros (30.000.- EUR),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions existantes à due concurrence et transfert du montant de la réduction, soit neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (986,69 EUR), à un compte de réserve libre,

- et de modifier la forme juridique de la Société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans interruption au niveau de son existence légale.

Le capital social et les réserves sont maintenus à l'identique, de même que chaque poste des actifs et des passifs, des amortissements, des augmentations et diminutions de valeur.

La société à responsabilité limitée continue de conserver les comptes tenus par la société anonyme.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, et plus particulièrement à ce sujet, décide de:

- modifier la dénomination de la Société de «KRISMAN S.A.» en «KRISMAN S.à r.l.»;
- modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»;

- fixer le capital social à trente mille euros (30.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24.- EUR) chacune.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24.- EUR) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la société KRISMAN S.à r.l. sont intégralement détenues par l'Actionnaire Unique, tel que décrit ci-dessus.

Les statuts de la société KRISMAN S.à r.l. se lisent dorénavant comme suit:

#### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KRISMAN S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à trente mille euros (30.000.-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24.- EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### 10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

##### 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

#### VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

##### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme trois (3) gérants pour une durée indéterminée, savoir:



- Monsieur John KLEYNHANS, employé privé, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Madame Cristina FILENO, employée privée, née le 20 juin 1957 à S. Paulo (Brésil), avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Monsieur Kai HENNEN, employé privé, né le 27 mai 1975 à Cochem (Allemagne), avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fileno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le Relation: LAC/2012/ Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137305/322.

(120181433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51, Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3<sup>rd</sup> October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84.125,

here represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.884, published in the Mémorial C number 385, on 14 February 2012 (the "Company"), by deed of the undersigned notary.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of NINE MILLION U.S. DOLLARS (USD 9,000,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of NINE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 9,020,000.-) by the creation and the issue of NINE MILLION (9,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SEVENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 73,822,000.-).

The aggregate contribution of (i) EIGHTY-TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 82,822,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) NINE MILLION U.S. DOLLARS (USD 9,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) SEVENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 73,822,000.-) to the share premium account of the Company.

*Subscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the NINE MILLION (9,000,000) New Shares, and to pay them a total price of NINE MILLION U.S. DOLLARS (USD 9,000,000.-)

together with total issue premium of SEVENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 73,822,000.-) by a contribution in kind consisting of: (i) NINETY-NINE (99%) participatory interest in the charter capital of Wyeth Limited Liability Company, a legal entity organised under the laws of the Russian Federation, OGRN 1067746220156, INN 7709657102, KPP 770901001, having its registered office at Presnenskaya embankment 10, Moscow, 123317, Russian Federation ("Wyeth"); (ii) EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in the capital of PAH Russia Holding B.V., each with a nominal value of ONE EURO (EUR 1), a legal entity incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch trade register under trade register number 54834767, whose registered office is at 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Netherlands ("PAH Russia"); (iii) NINETY FIVE (95) percent of the issued and outstanding quotas of Alpharma de Argentina S.R.L., consisting of THREE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND, TWO HUNDRED AND EIGHTY (3,517,280) quotas, of a nominal value of TEN Argentine Pesos (AR\$ 10) per quota, a private limited liability company (S.R.L.) under the laws of Argentina having its registered office in Buenos Aires (C.A.B.A.), Virrey Loreto 2477, registered under number IGJ 1680536 ("Alpharma"); (iv) EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in the capital of PAH Nominee 2 B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands (address: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Netherlands, trade register number: 54813484) ("PAH BV"). The contributed participatory interests, shares and quotas in Wyeth, PAH Russia, Alpharma and PAH BV shall be referred to hereafter as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind in the aggregate amount of EIGHTYTWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 82,822,000.-) has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares and a copy of excerpts of trade register and of articles of incorporation have been given to the notary.

*Effective implementation of the contribution:*

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Russia, the Netherlands and Argentina the Contributed Shares and the above companies' articles of incorporation are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, Russia, the Netherlands and Argentina, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at NINE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 9,020,000.-) U.S. DOLLARS (USD 9,020,000.-) divided into NINE MILLION TWENTY THOUSAND (9,020,000.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

*Valuation - Costs*

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 64,404,800 (exchange rate (median price) available on October 1st, 2012: USD 1.- = EUR 0.77763).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

**A COMPARU:**

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société»),

Ici représentée par Maître Cécile Jager, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du notaire soussigné, en date du 21 décembre 2011, ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société»)

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de NEUF MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000,-) à un montant de NEUF MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 9.020.000,-) par l'émission de NEUF MILLIONS (9.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de SOIXANTE-TREIZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 73.822.000,-).

L'apport total de QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAIN (USD 82.822.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) NEUF MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 9.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) SOIXANTE-TREIZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 73.822.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

*Souscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les NEUF MILLIONS (9.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de NEUF MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 9.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de SOIXANTE-TREIZE MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 73.822.000,-), par un apport en nature consistant dans les: (i) quatre-vingt-dix-neuf (99%) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société Wyeth Limited Liability Company, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company), constituée et existant selon les lois de la Fédération de Russie, sous le numéro OGRN 1067746220156, INN 7709657102, KPP 770901001, ayant son siège social à Presnenska embankment 10, Moscou, 123317, Fédération de Russie («Wyeth»); (ii) DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales détenues par PAH Russia Holding B.V., ayant une valeur D'UN EURO (EUR 1.00,-) chacune, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce hollandais sous le numéro d'entreprise 54834767, ayant son siège social au 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas («PAH Russia»); (iii) QUATRE-VINGT-QUINZE (95) pourcentage du capital émis et impayé de Alpha de Argentina S.R.L., consistant en TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS (3.517.280,-) parts sociales ayant une valeur de DIX Pesos Argentin (AR\$ 10,-) chacune, une société à responsabilité limitée de droit argentin avec siège social à Buenos Aires (C.A.B.A.), Virrey Loreto 2477, enregistrée sous le numéro IGJ 1680536 («Alpha»); et (iv) DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales détenues par PAH Nominee 2 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas (Adresse: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas, numéro de Registre de Commerce des Pays-Bas 54813484) («PAH BV»). Les intérêts, parts sociales et actions participatifs apportés à Wyeth, PAH Russia, Alpha et PAH BV seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGTDEUX MILLE DOLLARS AMERICAIN (USD 82.822.000,-) a été produite au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 1 octobre 2012 émis par la gérance de la Société.

Ledit rapport, la liste des parts apportées et la copie d'extraits de registre de commerce et de statuts ont été présentés au notaire.

*Réalisation effective de l'apport:*

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit russe, argentin ou le droit des Pays Bas et les statuts desdites sociétés, les Parts Apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg, Pays-Bas, Russie et Argentine aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à NEUF MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 9.020.000,-) divisé en NEUF MILLIONS VINGT MILLE (9.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 64.404.800 (taux de change (median price) disponible le 1<sup>er</sup> octobre 2012: USD 1,- = EUR 0,77763).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2012. LAC / 2012 / 47771. Reçu 75..

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137434/186.

(120181507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**A+I B.E.D. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.519.

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur GEORIS Pierre, architecte, né le 2 février 1970 à Bastogne, demeurant à B-6600 BASTOGNE, Avenue Mathieu 51b,

2.- Monsieur HORMAN Eddy, ingénieur, né le 17 août 1968 à Bastogne, demeurant à B-6600 BASTOGNE, Avenue Mathieu 51c,

lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée A+I B.E.D. Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2103 du 26 octobre 2009,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 148.519,

- qu'elle a un capital de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «A+I B.E.D. Sàrl.» avec siège social à L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### I. Cession de parts

Monsieur Pierre GEORIS, prénommé, cède par les présentes dix (10) de ses parts sociales de la société «A+I B.E.D. Sàrl.» à Monsieur Eddy HORMAN, préqualifié.

Lesdites cessions prennent effet ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Eddy HORMAN, en qualité de cessionnaire, préqualifié, lequel déclare accepter les présentes cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «A+I B.E.D. Sàrl.»

#### Prix

Le cédant déclare avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors présence du notaire dont quittance et décharge.

#### Approbation des cessions de parts

Messieurs Pierre GEORIS et Eddy HORMAN, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société «A+I B.E.D. Sàrl.» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «A+I B.E.D. Sàrl.» ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### Résolution unique

Les associés décident, en conséquence des cessions de parts ci-avant de modifier l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Pierre GEORIS, prénommé, soixante-dix . . . . .	70
2. Monsieur Eddy HORMAN, prénommé, trente . . . . .	30
Total des parts: cent parts . . . . .	100.»

#### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 675,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georis, Horman, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 20 septembre 2012. Relation: WIL/2012/611. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137666/61.

(120182526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**B.E.J. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.885.

L'an deux mil douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B.E.J. S.A.", (20012226 587) dont le siège social est à L-9647 Doncols, 7, Bohey, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 378 du 7 août 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 7 décembre 1999, publié au dudit Mémorial C Numéro 122 du 5 février 2000, modifiée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 octobre 2001, publié au dudit Mémorial C numéro 353 du 5 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 09 avril 2004, publié au dudit Mémorial C Numéro 585 du 08 juin 2004 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.885.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures et désigne comme président et scrutateur, Monsieur Jacques VAN DE VELDE, demeurant à B-5377 Hogne, 145, chemin du Parc

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant professionnellement à Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. - Transfert du siège social;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale transfère le siège de Doncols à L-9530 Wiltz, 41, Grand Rue. Et modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 625 euros.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé. Van de Velde, Bertrand, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 10 octobre 2012. Relation: WIL/2012/647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137730/54.

(120182453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Excellentia International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 149.135.

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "EXCELLENTIA INTERNATIONAL S.A." établie et ayant son siège à L-3402 Dudelange, 2, Jean Jaurès, constituée suivant acte Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 5 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2332 du 30 novembre 2009, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149.135.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy BERNARD, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Anne-Flora JARDEL, Responsable Juridique Groupe, demeurant à F-57070 METZ, 3, rue Rose Gonthier.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Dissolution de société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société "EXCELLENTIA INTERNATIONAL SA", en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Christophe PERINO, de nationalité française, demeurant 9 route de Metz à F57935 LUTTANGE, né le 12 sept. 1966 à BRIEY (54150) FRANCE, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à six cent vingt euros (EUR 620,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BECKER, BERNARD, JARDEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42849. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138633/54.

(120183152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Rémy Nauleau Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.841.

L'an deux mille douze.

Le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Rémy Nauleau, dirigeant de sociétés, demeurant à Château Cransac, Impasse Lissard, F-31620 Fronton, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de Rémy Nauleau Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 165841, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 391 du 14 février 2012.

Que le comparant a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-quatre millions sept cent cinquante mille huit cent soixante-quinze euros (24.750.875,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à vingt-quatre millions huit cent mille huit cent soixante-quinze euros (24.800.875,- EUR), par l'émission de vingt-quatre millions sept cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (24.750.875) parts sociales nouvelles d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la société.

Les vingt-quatre millions sept cent cinquante mille huit cent soixante-quinze (24.750.875) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique de la société, Monsieur Rémy Nauleau, prénommé, moyennant un apport en nature de neuf mille neuf cent quarante-sept (9.947) actions du capital social de la société régie par les lois françaises NOBLADIS S.A., établie et ayant son siège social au 2 Allée Emile Zola, F-31700 Blagnac, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 388 231 847 (l'"Apport").

*Evaluation de l'apport*

L'Apport est estimé à au moins vingt-quatre millions sept cent cinquante mille huit cent soixante-quinze euros (24.750.875,- EUR), en vertu d'une note de valorisation en date du 6 septembre 2012 relatant la méthodologie retenue et d'un certificat établi par le comparant en tant qu'apporteur et Président Directeur Général de la société dont les actions sont apportées, lesquels, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

*Réalisation effective des apports*

Le souscripteur déclare:

- que toutes les actions de NOBLADIS.A. (les «Actions») sont entièrement libérées;
- que les Actions ne font l'objet d'aucun gage et d'aucun usufruit et qu'il n'existe aucun droit permettant de constituer un gage ou un usufruit sur les Actions qui empêcherait le transfert des Actions, et que les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
- que lesdites Actions sont, légalement et conventionnellement, librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des Actions apportées et a le pouvoir d'en disposer;
- que toutes autres formalités ont été et/ou seront réalisées en France aux fins de formaliser l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts est modifié comme suit:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt-quatre millions huit cent mille huit cent soixante-quinze euros (24.800.875,- EUR), représenté par vingt-quatre millions huit cent mille huit cent soixante-quinze (24.800.875) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."



*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte français prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve.

On the tenth of September.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Rémy Nauleau, company director, residing at Château Cransac, Impasse Lissard, F-31620 Fronton, France.

The appearing party declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Rémy Nauleau Development S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 165841, incorporated by deed of the undersigned notary, on the 2<sup>nd</sup> of December 2011, published in the Mémorial C number 391 of the 14<sup>th</sup> February 2012.

That the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased by the amount of twenty four million seven hundred fifty thousand eight hundred seventy five Euro (24,750,875.- EUR), in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) to twenty four million eight hundred thousand eight hundred seventy five Euro (24,800,875.- EUR), by the issue of twenty four millions seven hundred fifty thousand eight hundred seventy five (24,750,875) new sharequotas with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas of the company.

The twenty four million seven hundred fifty thousand eight hundred seventy five (24,750,875) new sharequotas has been subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company Mr. Rémy Nauleau, prenamed, by a contribution in kind of nine thousand nine hundred and forty seven (9,947) shares of the share capital of the company governed by the laws of France NOBLADIS S.A., established and having its registered office at 2 Allée Emile Zola, F-31700 Blagnac, France, registered with the Trade and Companies Register of Toulouse under the number 388 231 847 (the "Contribution").

*Evaluation of the contribution*

The Contribution is valued at least twenty four million seven hundred fifty thousand eight hundred seventy five Euro (EUR 24,750,875.-) by virtue of a valuation note assessment note dated September 6, 2012 relating the methodology and a certificate established by the appearing party as contributor and Chief Executive Officer of the company shares of which have been contributed, which will be annexed to the present deed for the purpose of registration, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary.

*Effective implementation of the contributions*

The aforesaid subscriber declares:

- that all the shares of NOBLADIS S.A. (the "Shares") are fully paid up;
- that the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, that there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares which would prevent the transfer of the Shares and that the Shares are not subject to any attachment;
- that such Shares are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owner of the Shares brought in and is entitled to transfer the Shares;
- that all other formalities have been or shall be carried out in France in order to formalise the Contribution and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 5, paragraph 1, of the articles of association is amended as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twenty four million eight hundred thousand eight hundred seventy five Euro (24,800,875.- EUR) represented by twenty four million eight hundred thousand eight hundred seventy five (24,800,875) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Signé: Rémy NAULEAU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137461/123.

(120181472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**LS Alloys Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LS Alloys Trading S.à r.l. (anciennement Brintin Invest S.A.) (la «Société»), avec siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162263, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2216 du 20 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Paulus avec adresse professionnelle au 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, qui agira également en tant que secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maxime Grosjean avec adresse professionnelle au 44, rue de la vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de leurs parts sociales sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Reconnaissance de l'accomplissement des conditions préliminaires à l'apport.
3. Renonciation à l'examen du projet d'apport par des experts indépendants, et au rapport d'expert sur base de l'article 296 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).
4. Renonciation à l'établissement par les organes de gestion de la Société d'un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet d'apport sur base de l'article 296 (2) de la Loi.

5. Approbation du projet d'Apport (le «Projet d'Apport») aux termes duquel son associé unique, LS Alloys S.A., avec siège social à L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82463, établie au Luxembourg suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit du 23 mai 2001, publié au Mémorial C n° 1181 du 18 décembre 2001, apportera, sans dissolution, sa branche d'activité principale consistant en l'importation et l'exportation, le négoce et le courtage de produits miniers et métaux et de ferroalliages, et en général de tous outillages, matériels et matériaux divers.

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions cinquante et un mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 7.051.570.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000.-) à sept millions quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 7.082.570.-) par émission de vingt-deux mille sept cent quarante-sept (22.747) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-), complétées par une soulte globale de deux cent vingt-cinq Euros et dix-neuf centimes (EUR 225,19) et attribution directe de l'ensemble à LS Alloys S.A. Toutes les parts sociales nouvellement émises par la Société auront à tous égards les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

7. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société.

8. Effets de l'apport

9. Divers

Après délibération, l'assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement par le conseil d'administration de la Société de l'adoption du Projet d'Apport en date du 10 juillet 2012 lequel a été établi sous forme notariée par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2012 et publié, conformément à l'article 290 de la Loi, au Mémorial C numéro 1964 du 8 août 2012.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de renoncer à l'examen du projet de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert visé à l'article 294 de la Loi en application de l'article 296 (1) de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renoncer à l'établissement par les organes de gestion de la Société d'un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet d'apport visé à l'article 293 de la Loi sur base de l'article 296 (2) de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le Projet d'Apport et l'apport y décrit, aux termes duquel son associé unique, LS Alloys S.A., apportera, sans dissolution, sa branche d'activité principale consistant en l'importation et l'exportation, le négoce et le courtage de produits miniers et métaux et de ferroalliages, et en général de tous outillages, matériels et matériaux divers.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions cinquante et un mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 7.051.570.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000.-) à sept millions quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 7.082.570.-) par émission de vingt-deux mille sept cent quarante-sept (22.747) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-), complétées par une soulte globale de deux cent vingt-cinq Euros et dix-neuf centimes (EUR 225,19) et attribution directe de l'ensemble à LS Alloys S.A. Toutes les parts sociales nouvellement émises par la Société auront à tous égards les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

#### *Septième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la Société afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à sept millions quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 7.082.570.-) représenté par vingt-deux mille huit cent quarante-sept (22.847) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-), entièrement libérées."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée reconnaît que l'Apport de branche d'activité entraîne de plein droit la transmission universelle, tant entre la Société en tant que société bénéficiaire et LS Alloys S.A. en tant que société apporteuse qu'à l'égard des tiers, de

l'ensemble du patrimoine actif et passif en relation avec la branche d'activité ainsi que de tous droits et obligations de LS Alloys S.A. en relation avec la branche d'activité à la Société en application des dispositions des articles 285 à 309 de la Loi, à l'exception de l'article 303 de la Loi, auxquelles renvoie l'article 308bis-3 de la Loi.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la Loi, la légalité de l'apport de branche d'activité approuvée par le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille cent euros.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Cédric PAULUS, Maxime GROSJEAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137331/102.

(120181030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Techcarbon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 144.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 13 juin 2012*

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

TECHCARBON S.A.

Référence de publication: 2012137541/14.

(120181449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Atalante SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 151.197.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2011 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L – 1840 Luxembourg
- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L – 1840 Luxembourg
- MONSIEUR PAUL SUNNEN, né le 16.07.1960 à Contern (L), demeurant professionnellement au 2 Avenue Charles de Gaulle L – 1653 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2015

- EWA Révision S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38937 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
LUXEMBOURG.

Signature.

Référence de publication: 2012137725/24.

(120182181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**ProLogis Netherlands XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.732.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself being the manager of ProLogis European Finance II S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 77445,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands XV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 30 June 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 733 of 1 October 1999 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed on 23 December 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 594 of 9 June 2004;

- that the share capital of the Company is fixed at EUR 3,050,000.- (three million fifty thousand euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 6,100.- (six thousand one hundred euros) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance II S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même gérant de la société ProLogis European Finance II S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77445,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands XV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 30 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 1<sup>er</sup> octobre 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 594 du 9 juin 2004;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 3.050.000,- (trois millions cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 6.100,- (six mille cent euros) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance II S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45094. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137430/99.

(120181369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137484/9.

(120181688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

### **Aide aux Enfants de Syrie, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg F 9.314.

#### — STATUTS

L'association AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE est une association déclarée sous le régime de la Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 21 avril 1928, ayant pour titre: AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE.

**Art. 2.** Cette association a pour but de consolider les liens entre les citoyens du LUXEMBOURG et de la SYRIE, et d'organiser des aides humanitaires au peuple syrien.

**Art. 3. Sièg.** Le siège social est fixé au 3, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

**Art. 4.** L'association se compose de:

- Membres d'honneur;
- Membres actif.

#### **Art. 5. Admission.**

Pour faire partie de l'association, il faut être âgé d'au moins 18 ans (ou fournir une autorisation écrite des parents), jouir de ses droits civils et civiques, être présenté par deux parrains, adresser une demande écrite au Président. Dans la prochaine réunion, le bureau statuera sur les demandes d'admission présentées.

#### **Art. 6. Les membres.**

Sont Membres d'Honneur, les personnes physiques ou morales dont l'attitude particulièrement remarquable et encourageante à l'égard de l'unité et de la paix en SYRIE justifie une telle distinction.

Sont Membres Actifs, les personnes dont la demande d'adhésion a été admise par le Bureau.

#### **Art. 7. Radiation.**

La qualité de membres de l'asbl AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE, se perd par:

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par le Bureau pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

**Art. 8.** Les ressources de l'association comprennent:

- 1° Les dons manuels;
- 2° Les produits des fêtes et manifestations organisées surtout dans le cadre de ses activités socio culturelles et artistiques;
- 3° Les produits de l'exploitation d'une publication périodique visant à la promotion de la SYRIE.
- 4° Les ressources provenant des prestations et toutes ressources légales.

#### **Art. 9. Assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale ordinaire composée exclusivement des membres actifs a lieu chaque année dans la première quinzaine du mois de janvier.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Président. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'asbl AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Le vote par correspondance est admis.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

**Art. 10. Assemblée générale extraordinaire.**

A la demande du Bureau, ou de plus de la moitié des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

**Art. 11. Bureau.**

L'Association est dirigée par un Bureau de 3 membres, élus pour deux années par l'assemblée générale.

Les membres sont rééligibles.

Le Bureau est composé de:

- un président;
- un vice-président;
- un trésorier.

En cas de vacances, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

**Art. 12. Réunion du Bureau.**

Le Bureau se réunit plusieurs fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Président est le seul à pouvoir valider toute transaction et sa signature doit être apposée sur tout document relatif à l'Asbl AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE.

Tout membre du Bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

**Art. 13. Règlement intérieur.**

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux relatifs à l'administration interne de l'association.

**Art. 14. Cotisation.**

L'Asbl AIDE AUX ENFANTS DE SYRIE ne souhaite pas mettre en place de cotisation à régler par ses adhérents.

**Art. 15. Dissolution.**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera reversé à des œuvres humanitaires après remboursement préalable de charges afférents à l'Asbl.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Sania BARANBO

*La Présidente*

Référence de publication: 2012138981/85.

(120181252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**ProLogis Spain XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.565.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"), with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 14 July 2005, published in the Mémorial Recueil



des Sociétés et Associations, number 1233 of 18 November 2005 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «ProLogis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1233 du 18 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45098. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137433/95.

(120181366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Es wurde entschieden, nach der Versendung eines Einschreibens am 7. September 2012, an die Gesellschaft TECHNOPHARM SPF, société à responsabilité limitée, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg R.C.S.Luxembourg B57.372, den Sitz mit sofortiger Wirkung zu kündigen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Oktober 2012.

*Pour la société*

ABAX Trust

Référence de publication: 2012137533/13.

(120181003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137485/9.

(120181695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**SciencImmobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137486/9.

(120181224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**a.c.i. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. a.c.i. bruno genard S.à r.l.).**

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

---

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Bruno GENARD, commerçant, demeurant à B-6700 ARLON, 48, rue de Toernich, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "a.c.i. bruno genard S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 510 du 2 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1279 du 3 juillet 2009, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.924,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant décide de changer la dénomination sociale de la Société de "a.c.i. bruno genard S.à r.l." en "a.c.i. S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le comparant choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art.1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de a.c.i. S.à r.l."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GENARD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138406/36.

(120183181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

---

**Société Foncière rue de Vianden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.122.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137492/9.

(120181086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Stonegate Pub Company Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.172.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137497/10.

(120181141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Sagicap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.789.

Les statuts coordonnés au 11/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/10/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012137499/12.

(120180905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.031.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 17.00 heures le 3 mai 2012*

*Extrait des résolutions:*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Serge Kraemer, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

*administrateurs-délégués:*

- M. Bourkel Michel 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012137825/23.

(120182418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.647.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2012*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Lieve BREUGELMANS de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2012;
- de nommer Monsieur Daniel LAURENCIN, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 24 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.

- Monsieur Eric BINON  
- Monsieur Daniel LAURENCIN  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

DR Arcueil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012137867/23.

(120182291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Salon La Brosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 42.736.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22/10/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012137500/10.

(120181348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Sellye Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SELLYE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012137504/11.

(120181191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137505/12.

(120181207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Arnold WAGNER, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-54675 KRUCHTEN, Maximinstrasse, 3,

Welcher Kompagent, erklärt dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Restaurant - Bistro Nonnemillen S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 123.876 (NIN 2007 2401 485).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 813 vom 8. Mai 2007.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft zu erweitern und demzufolge Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- a) das Betreiben eines Restaurants und Bistro mit Ausschank von alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken.
- b) das Betreiben eines Floristikeinzelhandels mit Schnitt- und Topfblumen sowie Keramik und Geschenken.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter bestätigt das Mandat von Herrn Arnold WAGNER, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-54675 KRUCHTEN, Maximinstrasse, 3, als Geschäftsführer für den unter Artikel 4 a) aufgeführten Bereich.

Für den unter Artikel 4 b) aufgeführten Bereich, wird zur Geschäftsführerin für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Ute ZEIMENTZ, Floristin, wohnhaft in D-54668 PEFFINGEN, Neustrasse, 2.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in seinem Bereich durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1744. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012138852/42.

(120183065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

**Sipa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 169.658.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 septembre 2012*

La démission de Monsieur Régis DONATI de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Enrico GRIBAUDO, Né le 11 septembre 1971, à Turin (Italie), résident à I-31025 Santa Lucia di Piave, Via Europa 2, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SIPA LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2012137506/16.

(120181105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**All Telecom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 72.013.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La société anonyme ALL TELECOM Luxembourg S.A., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, a été dénoncé en date du 6 juillet 2005.

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le

Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012137621/17.

(120181126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Sirius Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.680.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2012*

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 19 juillet 2012, que:

- Monsieur Alain RENARD a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme  
*POUR SIRIUS LUX INVEST S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2012137507/18.

(120180898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**HPMC3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 159.517.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 octobre 2012 que la société HP Funding Corp S.A. a cédé:

cinquante (50) parts sociales de classe A,  
cinquante (50) parts sociales de classe B,  
cinquante (50) parts sociales de classe C,  
cinquante (50) parts sociales de classe D,  
cinquante (50) parts sociales de classe E,  
cinquante (50) parts sociales de classe F,  
cinquante (50) parts sociales de Classe G,  
cinquante (50) parts sociales de Classe H,  
cinquante (50) parts sociales de Classe I,  
cinquante (50) parts sociales de Classe J,  
cinquante (50) parts sociales de classe K,  
cinquante (50) parts sociales de classe L,  
cinquante (50) parts sociales de classe M,  
cinquante (50) parts sociales de classe N,  
cinquante (50) parts sociales de classe O,  
cinquante (50) parts sociales de classe P,  
cinquante (50) parts sociales de classe Q,  
cinquante (50) parts sociales de classe R,  
cinquante (50) parts sociales de classe S,  
cinquante (50) parts sociales de classe T,

qu'elle détenait dans la société HPMC3 S.à r.l. à la société Laurad Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 166231.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012138698/36.

(120182956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

---

**Sirius Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.680.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2012*

Il ressort des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012, que:

- Madame Stéphanie DAVID a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Alain ROBILLARD, né le 2 février 1946 à Bobigny (France), administrateur de sociétés, demeurant au 30, rue Ernest Barres, L-3212 Luxembourg, a été nommé Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme

POUR SIRIUS LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137508/18.

(120181206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.927.

*Extrait des résolutions prises par  
l'Assemblée Générale du 5 octobre 2012*

**1) CESSIONS DE PARTS SOCIALES**

En date du 5 octobre 2012, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

- Monsieur BILDORFF Tun, né le 31 décembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-1330 Luxembourg, 50, boulevard Grande-Duchesse Charlotte cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit,
- QUINZE (15) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée MB S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 4 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.927, avec pour siège social L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg  
à la société GROUPE MARECHAL S.à r.l., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.267, avec pour siège social L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg ce acceptant.
- Monsieur BILDORFF Tun, né le 31 décembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-1330 Luxembourg, 50, boulevard Grande-Duchesse Charlotte cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit,  
QUINZE (15) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée MB S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 4 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.927, avec pour siège social L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg  
à Madame Ulrike ZAHREN, née le 27 août 1967 à Neuerburg (D), demeurant à L-4175 Esch-sur-Alzette, 13, rue Pierre Kersch ce acceptant.

**2) ACCEPTATION DE LA DEMISSION D'UN GERANT**

Les associés acceptent la démission de Monsieur BILDORFF Tun de son poste de gérant.

3) La nouvelle adresse de la gérante Madame Ulrike ZAHREN est: 13, rue Pierre Kersch, L-4175 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138774/29.

(120182970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

---



**Sita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.799.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés datée du 19 octobre 2012 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'assemblée nomme Mr GAUTAM RAJU, gérant de société, né à Harichaur (Népal) le 31 janvier 1986, domicilié à 197, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

La société sera engagée en toute circonstance par la signature du gérant technique.

L'assemblée accepte la démission de Mr KHATRI RAM BAHADUR, gérant de société, né à Arghakhanchi (Népal) le 16 avril 1961, demeurant à 234, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2012137509/18.

(120181489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137511/10.

(120181045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 110.187.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2012*

En date du 30 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Louis Johannes de Lange, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 9 août 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 102 rue des Maraîchers, 2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

M. Franklin Louis Weidema

M. Pieter-Jan van der Meer

*Gérants de classe B:*

M. Christopher J. Stephens Jr.

M. Gregory A. Marshall

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Barnes Group Luxembourg (No. 1) S.à r.l.

Référence de publication: 2012137735/26.

(120182531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**SMI Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 15, Wengertswee.  
R.C.S. Luxembourg B 151.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137512/9.

(120181728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Société Expresse Conditionnement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.650.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137515/10.

(120181513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 39.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137516/10.

(120181319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**Estation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 104.917.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Estation S.A. (la «Société») datée du 22 octobre 2012, ce qui suit:

- La nomination de Monsieur Maurice Krämer, né le 13 mars 1972 à Sittard (Pays-Bas), demeurant au 25 Erasmusstraat, 6136 TJ Sittard aux Pays-Bas, en tant qu' administrateur pour une durée d'un (1) ans, avec effet au 22 octobre 2012 et se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012;

- La nomination de Madame Katerina Kubova, née le 11 février 1970 à Prostejov (République Tchèque), demeurant au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg en tant qu'administrateur pour une durée d'un (1) ans, avec effet au 22 octobre 2012 et se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012;

- La nomination de Madame Sylvia Marinelli, née le 6 juin 1955 à Thionville (France), demeurant au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg en tant qu'administrateur pour une durée d'un (1) ans, avec effet au 22 octobre 2012 et se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012; et

- La nomination de la société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.584 en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un (1) an avec effet au 22 octobre 2012 et se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Maurice Krämer;
- Madame Katerina Kubova; et
- Madame Sylvia Marinelli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139002/34.

(120182701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.465.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.080.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la Société en date du 16 octobre 2012*

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport de l'auditeur à la liquidation et le rapport du liquidateur;
  - prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 16 octobre 2012;
  - décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Alter Domus Luxembourg S.à r.l., 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Aprovia Group Holding, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012137678/20.

(120182539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Sodib S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.474.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137518/9.

(120181540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

**ProLogis Spain XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.534.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself being the manager of ProLogis European Finance XI S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.210,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 12 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 750 of 13 April 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 9 August 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2291 of 12 October 2007;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Finance XI S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même gérant de la société ProLogis European Finance XI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.210,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 13 avril 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 9 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2291 du 12 octobre 2007;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000) divisé en six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance XI S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45102. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138186/99.

(120181753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

#### **Gewerbe- und Wirtschaftsverlag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 148.001.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

Herr Jan GRÄFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort, hier vertreten durch Herrn Wei ZHANG, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-1129 Luxembourg, 6, rue des Anémones,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 11. Oktober 2012.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung, der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Herr Jan GRÄFF, vorgeannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Gewerbe- und Wirtschaftsverlag S.à r.l.", mit Sitz in L-5532 Remich, 9, rue Enz, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 2. September 2009, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1860 vom 25. September 2009, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgeannten Notar SECKLER, am 27. April 2010, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1095 vom 26. Mai 2010, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 148.001.

2. Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Gesellschaftssitz von Remich nach L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort, zu verlegen und beschliesst, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (Absatz eins).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dillingen."

3. Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

4. Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Zhang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012137936/39.

(120182714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Sodib S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137519/9.

(120181541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

EXTRAIT

Par décision en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Mirko Fischer de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- de nommer Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 novembre 1966, demeurant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- de nommer Monsieur Arnaud Delalle, né à Thionville (France) le 27 Août 1981, demeurant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, pour une durée illimitée, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

- de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire à L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012137808/21.

(120182273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Soliatex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.764.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137520/10.

(120181196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Soparlux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.354.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137521/10.

(120180814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Store Wampach Gonderange, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.256.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22/10/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012137529/10.

(120181347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

---

L'an deux mil douze, le onze octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu

Monsieur David FRUYTIER, administrateur délégué, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 39, rue Victor Libert,

Mandataire du conseil d'administration de la société anonyme FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, avec siège social à L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 29 septembre 2011 publié au dudit Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3228 du 31 décembre 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 54706;

En vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 28 septembre 2012,

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur restera annexée aux présentes

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter les déclarations comme suit:

Suivant l'article 3 des statuts le capital social de la Société FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services est fixé à quatre millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 4.531.000,-), représenté par cinquante et un mille vingt-sept (51.027) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Suivant le même article, le capital autorisé est fixé à VINGT TROIS MILLIONS D'EUROS (23.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans valeur nominale et le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En date du 28 septembre 2012, le conseil d'administration a pris la décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (7.869.000,- EUR) par la création de QUINZE MILLE SEPT CENT ONZE (15.711) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes

Les QUINZE MILLE SEPT CENT ONZE (15.711) actions nouvelles ont été souscrites par la société WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A. (WIH) et entièrement libérées, par cette dernière, moyennant l'apport en nature consistant en deux créances pour un montant total de SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (7.869.000,- EUR) détenues sur la société Fruytier GROUP Purchase, sales and services.

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport daté du 28 septembre 2012 établi par la Fiduciaire Internationale, réviseurs d'entreprises agréés. Ce rapport daté du 28 septembre 2012 restera annexé aux présentes et conclut dans les termes suivants:

«sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

En conséquence, l'article 3 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à douze millions quatre cent mille euros (EUR 12.400.000,- EUR), représenté par soixante six mille sept cent trente huit (66.738) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le capital autorisé est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS D'EUROS (23.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 3.850,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Fruytier, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 15 octobre 2012. Relation: WIL/2012/662. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €),

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137928/78.

(120181791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

#### **Etude MAYER MAYER Law Firm, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.043.

Conformément aux résolutions prises par la gérante unique en date du mercredi 3 octobre 2012, le siège social de l'Etude Mayer - Mayer Law Firm a été transféré avec effet immédiat au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

*Pour la société*

Juliette MAYER

*Gérante unique*

Référence de publication: 2012137884/14.

(120182106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---